

La loi sur le marché de l'électricité en bref

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2002)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-641714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La loi sur le marché de l'électricité en bref

Actuellement, les consommateurs ne peuvent pas choisir leur fournisseur d'électricité. La loi sur le marché de l'électricité changera la donne. En effet, les entreprises électriques perdront leur statut de monopole. Cela n'implique pas, bien sûr, qu'il faille les privatiser.

L'ouverture du marché de l'électricité signifie le remplacement des monopoles par la concurrence. Grâce à la loi, cette ouverture se fera de façon contrôlée et progressive, et non comme au Far West.

L'ouverture du marché de l'électricité se fera de toute manière. D'ailleurs, elle a déjà commencé. En effet, en Suisse, de nombreux consommateurs industriels ont déjà renégocié leurs contrats avec les entreprises d'électricité.

But de la loi sur le marché de l'électricité

La loi a pour but d'organiser l'ouverture du marché de l'électricité pour qu'elle profite à tous.

Or l'électricité est un produit précieux, particulièrement important. D'où la nécessité d'une loi qui:

- protège des inconvénients potentiels les petits consommateurs et ceux qui sont situés dans les régions périphériques
- garantit l'approvisionnement des consommateurs en électricité (service public)
- veille à la sécurité de l'approvisionnement, alors même que les prix de l'électricité sont bas
- protège nos centrales hydroélectriques, pour qu'elles ne fassent pas les frais de la concurrence
- encourage la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, importante pour notre environnement
- oblige les entreprises électriques à prendre des mesures de reconversion et de formation professionnelle, pour le bien des travailleurs.

Principales dispositions de la loi

Les consommateurs pourront choisir leurs fournisseurs. En revanche les réseaux resteront nécessairement des monopoles. Pour éviter tout abus, la loi régleme lesdits monopoles, qu'il s'agisse de l'accès non discriminatoire aux réseaux ou de la rétribution pour leur utilisation.

Le service public est maintenu. C'est pourquoi la loi exige que tous les consommateurs et producteurs soient raccordés aux réseaux et que des mesures soient prises si le prix de l'utilisation des réseaux variait trop d'une région à l'autre de la Suisse.

Comptabilité séparée. Les entreprises locales de distribution pourront continuer à exercer diverses fonctions, telles que la production, l'exploitation du réseau, l'achat et la vente. Elles devront toutefois établir désormais une comptabilité séparée pour chacune des ces fonctions. Le but de la séparation comptable est de connaître le coût effectif de l'acheminement du courant et d'éviter d'y imputer les coûts d'activités soumises à la concurrence. Une exploitation efficace sert de base de calcul pour la rétribution de l'acheminement du courant. Par ailleurs, il faut préciser qu'aucune disposition de la loi n'exige que des entreprises électriques soient privatisées.

Les sources d'énergie indigènes sont encouragées. Des prêts pourront être accordés à des centrales hydroélectriques confrontées à des difficultés financières en raison de l'ouverture du marché ou qui souhaiteraient procéder à leur renouvellement. Cette disposition favorise l'emploi et les recettes fiscales.

Chacun peut encourager un type de production et contribuer, par là, à la protection de l'environnement.

La loi donne la possibilité d'introduire un marquage distinctif de l'électricité fournie aux consommateurs. Grâce à ce marquage, ceux-ci sauront par quel moyen l'électricité a été produite – par exemple hydroélectricité, soleil, vent – ainsi que le lieu de production. Une commission fédérale d'arbitrage sera constituée et chargée de traiter les recours concernant l'accès au réseau ou la rétribution de l'acheminement.

La Surveillance des prix vérifiera notamment qu'il n'y ait pas d'abus en matière de prix et la Commission de la concurrence surveillera – sur la base de la loi sur les cartels - le bon fonctionnement de la concurrence.

La Suisse et l'Europe

Les lignes à haute tension qui sillonnent notre pays ne s'arrêtent pas à la frontière; il s'agit de lignes internationales. La Suisse fait donc partie intégrante du marché européen de l'électricité.

L'Union européenne a décidé en 1997 d'ouvrir progressivement les marchés de l'électricité. A cet effet, les pays membres ont mis en vigueur des lois nationales. Le degré d'ouverture du marché avoisine déjà les deux tiers de la demande et il devrait rapidement s'accroître.

La Suisse n'est juridiquement pas tenue d'appliquer les décisions de Bruxelles. Mais en matière d'électricité, elle fait déjà partie depuis longtemps de l'Europe, de sorte qu'il lui serait difficile d'échapper à ce courant de libéralisation. Une position isolationniste de la Suisse pourrait en effet mettre en danger la sécurité de notre approvisionnement en électricité. C'est pourquoi le Parlement a accepté la loi sur le marché de l'électricité en décembre 2000, à une large majorité.





L'étiquette énergétique

L'introduction de la déclaration obligatoire des marchandises mentionnant les niveaux de qualité de A à G pour certains appareils électroménagers et pour les luminaires correspond à l'étiquette énergétique européenne. C'est un pas important qui a été franchi: les consommateurs peuvent opter en toute connaissance de cause pour la classe d'appareil qui leur convient.

Le Top-Ten

L'aide électronique pour la recherche d'appareils électriques et de véhicules existe depuis un an sur internet et a déjà permis à 200'000 personnes de consulter cette précieuse liste élaborée par un groupement neutre. Un guide et l'illustration des produits avec leurs prix, ainsi que la mention des sources, facilitent considérablement le choix et la décision.

Concours des meilleures ampoules

Le S.A.F.E. vient d'évaluer pour la deuxième fois l'état du marché des ampoules; les résultats sont présentés depuis le mois de novembre 2001 dans une exposition itinérante (www.gol-denerstecker.ch).

Le rôle des agences pour l'énergie

En introduisant la loi sur l'énergie, la Confédération a innové en permettant à des organisations privées de contracter des mandats de prestations pour mettre en œuvre la réalisation des objectifs énergétiques de notre pays. Dans le domaine des appareils électriques, ce sont l'eaé (*Agence énergétique les appareils électriques*) et le S.A.F.E. (*Agence Suisse pour l'efficacité énergétique*).

L'eaé représente les fabricants et les importateurs, c'est-à-dire le point de vue des vendeurs (points of sale, POS). Le S.A.F.E. représente les intérêts des écologistes et des consommateurs, c'est-à-dire le point de vue des objectifs (point of purchase, POP). Ces deux organisations soutiennent l'OFEN par toute une série de projets relatifs à l'introduction de l'étiquette énergétique, mais aussi en affûtant la conscience écologique des commerçants et des consommateurs.

Pour en savoir plus sur S.A.F.E.: www.energieagentur.ch

Ecrans, imprimantes, fax et compagnie

Les appareils électroniques ne se contentent pas de consommer de l'énergie électrique quand on les utilise: on gaspille beaucoup de courant en les laissant constamment allumés ou en état de veille (stand-by).

Les appareils de qualité médiocre sont voraces en électricité, tandis que ceux qui sont bien conçus et efficaces le sont beaucoup moins. Pour consulter une liste de bons appareils, allez sur www.topten.ch.

Les nombreux chiffres indiqués dans cet article sont fondés sur une estimation du bureau C.U. Brunner de Zurich.

Good bye stand-by!

La disposition la plus simple à prendre pour économiser des kilowattheures au bureau, c'est bien sûr de débrancher les appareils lorsqu'on ne s'en sert pas.

A l'achat, il vaut la peine d'opter pour des appareils à gestion énergétique intégrée. Ces modèles se déclenchent automatiquement ou commutent en position d'attente en cas de non-utilisation.

On réduit ainsi les dégagements thermiques, ce qui ne peut qu'améliorer le confort du travail en été et réduire de facto les coûts de climatisation.

Ecrans

Il y a 3,8 millions d'écrans en Suisse (bureaux et particuliers cumulés). Cela correspond à une consommation annuelle de 325 millions de kWh, soit l'équivalent de 90'000 ménages. On commence à trouver des écrans plats à matrice active (TFT). Ils se distinguent par leur esthétique et leur qualité de reproduction de l'image, mais ils sont aussi extrêmement économiques. S'ils venaient à remplacer tout le parc d'écrans existant, ils permettraient d'économiser 65 millions de francs en électricité.

Gestion du branchement: l'activation de l'état de sommeil de l'écran est simple à effectuer et s'avère payante même si la gestion énergétique du PC n'est pas en fonction.

Imprimantes

Quelque 3 millions d'imprimantes à laser ou à jet d'encre craquent quotidiennement des montagnes de papier en Suisse. Leur consommation totale s'élève à 100 millions de kWh par année, ce qui correspond à 30'000 ménages. Il faut savoir que l'impression elle-même ne correspond qu'à 8% de cette consommation, 49% étant dus au stand-by et 43% au mode hors service. On peut considérablement réduire ce gaspillage en choisissant des appareils adéquats. La liste se trouve dans le Top-Ten.

Un bon tuyau: pour sa fabrication, le papier blanc réclame trois fois plus d'énergie que le papier recyclé.

Fax

La différence de consommation de ces appareils entre le mode d'utilisation et le mode de stand-by est particulièrement marquée. Les «mauvais» appareils consomment jusqu'à 40 W, les «bons» moins de 2 W. Les variations sont donc tout aussi nettes en termes de factures d'électricité puisqu'elles vont de 20 à 200 francs (envoi et réception de fax compris).